



SCHWEIZERISCHER BUNDESRAT
 CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE
 CONSIGLIO FEDERALE SVIZZERO

Beschluss

Décision

Decisione

- 6 NOV. 1991

26ème session de la Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Rome, du 9 au 28 novembre 1991

Vu la proposition du DFEP du 28 octobre 1991

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

décidé

1. La délégation suisse à la 26ème session de la Conférence de la FAO se compose comme suit:

- | | |
|----------------------|---|
| M. Jean-Claude Piot: | directeur de l'Office fédéral de l'agriculture, président du Comité national suisse de la FAO, chef de délégation |
| M. Hans Popp: | directeur suppléant de l'Office fédéral de l'agriculture, suppléant |
| M. François Rohner: | chef de la Section des affaires multilatérales, DDA, suppléant (Commission I et II) |
| M. Robert Steiner: | suppléant du chef de la section des Nations Unies et Organisations internationales, Direction des Organisations internationales, suppléant (Commission III et questions politiques) |
| M. Igor Marincek: | Secrétaire du Comité national suisse de la FAO, Office fédéral de l'agriculture, suppléant (Commissions I et II) |
| M. Robert Müggler: | adjoint scientifique, section des Nations Unies et Organisations internationales, Direction des Organisation internationales, adjoint (questions financières, Commission III) |
| M. Olivier Chave: | collaborateur scientifique de la section des affaires multilatérales de la DDA, adjoint (questions de l'environnement et du développement, et remplaçant de M. Rohner) |
| M. Robert Lamb: | adjoint scientifique, Office fédéral de l'environnement, de la forêt et du paysage, adjoint (pour les points 7, 9 et 11 de l'ordre du jour) |

La délégation sur place à Rome ne dépassera en aucun moment plus de 5 fonctionnaires venant de Berne. Notre représentant permanent auprès de la FAO, Monsieur le ministre Rudolph de Pourtalès, fera également partie de la délégation:

M. Rudolph de Pourtalès: ministre, représentant permanent de la Suisse auprès de la FAO, Rome, suppléant

2. La présente proposition constitue le cadre des instructions à la délégation.
3. L'indemnité journalière pour les délégués suisses sera fixée en accord avec l'Office fédéral du personnel. Les indemnités et frais de voyage des délégués vont à la charge des crédits "dédommagement" des offices dont ils dépendent.
4. La Chancellerie fédérale établit les pouvoirs de la délégation.

Pour extrait conforme:

Hammelmann

Protokollauszug an:				
<input checked="" type="checkbox"/> ohne / <input type="checkbox"/> mit Beilage				
z.V.	z.K.	Dep.	Anz.	Akten
	X	EDA	10	-
	X	EDI	5	-
		EJPD		
		EMD		
	X	EFD	7	-
X		EVD	15	
		EVED		
	X	BK	1	-
	X	EFK	2	-
	X	Fin.Del.	2	-

Résumé

de la proposition du Département fédéral de l'économie publique concernant la 26ème session de la Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) - Rome, du 9 au 28 novembre 1991

La 26ème session de la Conférence de la FAO aura pour tâches:

- de discuter et d'adopter le "Programme de travail et budget" se rapportant aux deux prochaines années;
- d'évaluer la situation, les perspectives et les politiques relatives à l'agriculture et à l'alimentation dans le monde ainsi que les questions touchant les échanges internationaux, la pêche et la sylviculture;
- d'examiner la mise en oeuvre et le suivi des réformes (limitées) décidées par la Conférence il y a deux ans: introduction d'un plan à moyen terme pour les activités futures de l'organisation; rôle accru d'activités intersectorielles (environnement, développement et agriculture durables, analyses et avis en matière de politiques; rôle des femmes dans le développement; développement des ressources humaines; etc.), meilleure supervision et orientation des programmes de terrain par les Etats Membres.

Le budget proposé respecterait selon les calculs de la FAO le principe de la croissance réelle zéro, soutenu par le "Groupe de Genève". Le Directeur général fait valoir cependant des augmentations de coûts de l'ordre de 82,9 Mio \$, ce qui donne une croissance nominale de 14,6 %.

La Délégation suisse sera conduite successivement par M. J.Cl. Piot, directeur de l'Office fédéral de l'agriculture et M. H. Popp, directeur suppléant du même office.



EIDGENÖSSISCHES VOLKSWIRTSCHAFTSDEPARTEMENT
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ÉCONOMIE PUBLIQUE
 DIPARTIMENTO FEDERALE DELL'ECONOMIA PUBBLICA

4041.5

Berne, 28 octobre 1991

Au Conseil fédéral

**26ème session de la Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation
 et l'agriculture (FAO) Rome, du 9 au 28 novembre 1991**

I. Introduction

La FAO, créée en 1945, exerce les fonctions suivantes:

- réunit et diffuse des renseignements sur l'agriculture, l'alimentation, les forêts et les pêches;
- sert de tribune internationale pour s'accorder sur les grands problèmes et promouvoir l'action dans ces domaines;
- fournit une assistance technique aux Etats Membres à cet égard.

La Conférence ordinaire biennale de la FAO a pour tâches:

- d'une part, d'évaluer la situation, les perspectives et les politiques relatives à l'agriculture et à l'alimentation dans le monde, y compris les questions touchant les échanges agricoles internationaux, la pêche et la sylviculture;
- d'autre part, de discuter et d'adopter les objectifs à long et moyen termes de l'Organisation, ainsi que le "Programme de travail et budget" (PTB) se rapportant aux deux prochaines années.

II. Questions principales à traiter

1. Mise en oeuvre des réformes décidées à la 25ème Conférence de la FAO

Soucieux d'améliorer l'efficacité de la FAO par rapport à ses objectifs déclarés, ainsi que la supervision et l'orientation de l'organisation par ses membres, plusieurs pays de l'OCDE regroupés dans le "Camberley-Group" (Allemagne, Australie, Autriche, Canada, Danemark, Etats-Unis, Finlande, Japon, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède et Suisse) ont milité depuis 1986 en faveur de réformes à la FAO. A leur initiative, la 24ème Conférence de la FAO (novembre 1987) a chargé le Comité du Programme et le Comité financier, assistés d'un groupe d'experts, d'effectuer un examen de l'Organisation. La discussion des conclusions de cet examen a conduit à l'adoption de réformes limitées par la 25ème Conférence de la FAO (résolution 10/89). Le "Camberley-Group" s'est alors dissout, ceci pour pouvoir élargir le cadre des discussion informelles entre Etats Membres sur les problèmes de la FAO, notamment en y invitant les pays en développement intéressés. Depuis, deux réunions informelles ont été tenues selon cette nouvelle approche.

Les principales décisions de réformes prises par la résolution 10/89 étaient les suivantes: renforcement des activités de la FAO dans le domaine de l'analyse et des conseils en matière de politiques agricoles; meilleur contrôle des programmes de terrain par les organes directeurs; introduction d'une planification à moyen terme comme instrument visant à favoriser une meilleure concentration des activités de la FAO sur des priorités; introduction d'un nouveau processus de budgétisation; décentralisation de compétences de la centrale au niveau des représentations de la FAO dans les pays; etc. La mise en oeuvre de ces réformes est en cours, mais il est encore trop tôt pour en apprécier les résultats concrets, bien que les premiers signes soient plutôt encourageants.

2. Plan à moyen terme 1992-97

C'est l'une des principales réformes décidées il y a deux ans. Les Etats Membres auront à examiner les orientations à moyen terme proposées pour l'Organisation. Le document devrait faciliter une meilleure prise de conscience concernant la nécessité de a) concentrer les activités de la FAO sur des priorités qui correspondent aux avantages comparatifs de l'Organisation, b) assurer une meilleure coordination et division du travail entre les organisations internationales. Le document soumis par le Secrétariat propose - ce que nous soutenons - de donner une place plus importante à l'avenir aux activités intersectorielles suivantes: environnement, développement et agriculture durables; avis en matière de politique et renforcement des bases d'information; rôle des femmes dans le développement; développement des ressources humaines; coopération économique et technique entre pays en développement; meilleure intégration entre programme ordinaire et activités de terrain. Pour devenir effectives, ces idées devront encore être concrétisées davantage dans les programmes de travail se rapportant aux exercices biennaux.

3. Programme de travail et budget 1992-93 - situation financière de la FAO

La situation financière de la FAO reste critique. Les retards dans le paiement de la contribution des Etats-Unis (25 % du budget) et de nombreux pays en développement en sont le facteur principal.

- 3 -

A fin juin 1991, les retards de paiement s'élevaient à 305 Mio \$, dont 155 Mio \$ au compte des arriérés pour 1990 et les années précédentes. Les Etats Unis à eux seuls doivent 200 Mio \$ à l'Organisation. 81 des 157 pays membres avaient à cette époque des arriérés. 28 pays avec des arriérés dépassant la contribution due pour ces 2 années précédentes risquent de perdre leur droit de vote à la Conférence s'ils ne réduisent pas leur dette vis-à-vis de l'Organisation. Seuls 48 pays membres (dont la Suisse) se sont acquittés de toutes leurs obligations financières.

Le Programme de Travail et Budget soumis par le Directeur général a pour base celui qui a été approuvé il y a deux ans: Le document s'y rapportant offre une lecture plus facile et une meilleure information que les versions précédentes, mais la transparence reste toujours insuffisante. D'après le Secrétariat, "le budget-programme est établi par imputation des mois de travail correspondant à chaque poste inscrit au Programme ordinaire, (et) le budget est recalculé à l'aide de nouveaux coûts normalisés". Bien que l'on connaisse ainsi les coûts des ressources mises à disposition du Secrétariat (input), on n'arrive pas à se faire une idée claire des coûts par activité ou par résultat (output), c'est à dire de l'évolution de la productivité de la FAO dans ses domaines d'action. Il est par conséquent difficile d'avoir une discussion sérieuse entre pays membres sur les avantages comparatifs de l'organisation. Voilà un domaine-clé pour des réformes futures.

Le nombre "d'éléments de programme" proposé dans le programme de travail pour 1992-93 est en augmentation de 7 %; c'est un indicateur d'un éparpillement croissant des ressources et activités, et d'une volonté insuffisante de concentration sur des priorités. Aussi, les priorités déclarées pour le moyen terme ne se reflètent pas de manière convaincante dans l'allocation des ressources en personnel proposées pour le prochain biennium. En fait, les changements proposés portent seulement sur 5 % des postes du cadre organique de la FAO.

La FAO propose un budget ordinaire de 651,7 Mio \$ (au taux de change de la dernière Conférence il y a deux ans de 1335 Lit/\$ US) pour la période 1992-93, savoir 82,9 Mio \$ ou 14,6 % de plus que le budget 1990-91 (568,8 Mio \$). Au cours actuel de 1265 Lit/\$ le budget risque d'augmenter de quelque 13 Mio \$.

D'après les calculs de la FAO, ce budget respecterait la demande du "Groupe de Genève" d'une croissance réelle zéro, l'augmentation par rapport au budget précédent se limitant à l'augmentation des coûts (dont 40,1 Mio \$ conséquence de l'adaptation du budget de base aux coûts actuels et 42,8 Mio \$ en prévision de l'inflation attendue pour 1992-93). Le calcul d'augmentation des coûts étant très complexe et peu transparent, des éclaircissements, voire des améliorations devront être cherchés à ce sujet lors de la Conférence. A part ces questions techniques nous pouvons accepter le niveau proposé du budget.

En ce qui concerne le barème des contributions pour 1992-93, celui-ci est dérivé directement du barème des quotes-parts des Nations Unies en vigueur en 1989/91. Suite à l'unification allemande (la RDA n'était pas membre de la FAO), les taux de contribution de la plupart des autres pays membres se voient corrigés vers le bas. Pour la Suisse il en résulte une légère diminution de 1,29 % à 1,26 %.

4. Autres questions

La FAO soumettra à la Conférence un rapport sur ses activités et ses propositions en matière d'environnement, et de développement et d'agriculture durables. Ce document se placera dans la perspective de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Rio de Janeiro, Juin 1992). La FAO fera également rapport sur les progrès dans l'application du Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides, ainsi que de l'Engagement international sur les ressources phytogénétiques.

- 4 -

Autre sujet: la Communauté économique européenne cherche à devenir membre de la FAO, ce qui n'est pas sans poser de nombreux problèmes juridiques et politiques. On s'attend également à une demande de réintégration de l'Afrique du Sud, sujet évidemment très controversé. Autre question très politisée, la Conférence recevra un rapport d'avancement sur l'assistance de la FAO au peuple palestinien décidée il y a deux ans.

5. Elections

La Conférence aura à élire les nouveaux membres du Conseil (renouvellement des deux tiers des mandats). La Suisse n'est actuellement pas membre du Conseil et ne se présente pas à une élection. Il est à noter que la première session du Conseil, immédiatement après la Conférence, aura à élire les membres du Comité du programme et du Comité financier. La Suisse présente sa candidature pour le Comité financier. Si elle est élue, elle se fera représenter dans cet organe par M. Rudolph de Pourtalès, ministre, Représentant permanent auprès de la FAO.

III. Préparation de la Conférence - Délégation

La présente proposition a été élaborée en étroite collaboration avec les services fédéraux réunis au sein du Comité interdépartemental de coordination pour la FAO (CIC-FAO).

La Délégation suisse sera dirigée, au début de la Conférence, par M. J.Cl. Piot, directeur de l'Office fédéral de l'agriculture, ensuite par M. H. Popp, directeur suppléant du même office. Six fonctionnaires venant de Berne resteront pour des durées variables, et se relayeront partiellement, pour suivre le travail des trois commissions de la Conférence, qui siégeront souvent simultanément en plus de la séance plénière:

- Commission I: principales tendances et politiques en matière d'alimentation et d'agriculture;
- Commission II: activités et programmes de l'Organisation;
- Commission III: questions constitutionnelles et administratives.

La délégation sur place à Rome ne dépassera en aucun moment plus de 5 fonctionnaires venant de Berne. Notre représentant permanent auprès de la FAO, Monsieur le ministre Rudolph de Pourtalès, fera également partie de la délégation.

V. Consultation

Les services suivants de l'Administration fédérale ont été consultés:

- DFF: - Administration fédérale des finances
- DFAE: - Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire
- Direction des organisations internationales

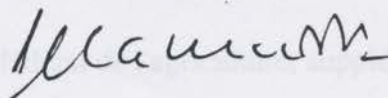
- 5 -

DFI - Office fédéral de l'environnement, de la forêt et du paysage

La présente proposition fait l'objet d'un accord unanime.

Nous vous prions donc de prendre la décision ci-jointe.

DEPARTEMENT FEDERAL DE
L'ECONOMIE PUBLIQUE



Annexes:

- Projet de décision du Conseil fédéral
- Ordre du jour de la Conférence
- Communiqué de presse

Pour co-rapport à:

- DFAE
- DFI
- DFF

Extrait du procès-verbal à:

- Chancellerie fédérale, pour l'établissement des pouvoirs (40 exemplaires)
- DFEP · 15 (SG 4, OFAEE 2, OFAG 7, AFB 2)
- DFAE pour exécution avec les pouvoirs (10 exemplaires)
- DFI
- DFF

26ème session de la Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Rome, du 9 au 28 novembre 1991

Vu la proposition du DFEP du 28 octobre 1991
Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

décidé

1. La délégation suisse à la 26ème session de la Conférence de la FAO se compose comme suit:
 - M. Jean-Claude Piot: directeur de l'Office fédéral de l'agriculture, président du Comité national suisse de la FAO, chef de délégation
 - M. Hans Popp: directeur suppléant de l'Office fédéral de l'agriculture, suppléant
 - M. François Rohner: chef de la Section des affaires multilatérales, DDA, suppléant (Commission I et II)
 - M. Robert Steiner: suppléant du chef de la section des Nations Unies et Organisations internationales, Direction des Organisations internationales, suppléant (Commission III et questions politiques)
 - M. Igor Marincek: Secrétaire du Comité national suisse de la FAO, Office fédéral de l'agriculture, suppléant (Commissions I et II)
 - M. Robert Müggler: adjoint scientifique, section des Nations Unies et Organisations internationales, Direction des Organisation internationales, adjoint (questions financières, Commission III)
 - M. Olivier Chave: collaborateur scientifique de la section des affaires multilatérales de la DDA, adjoint (questions de l'environnement et du développement, et remplaçant de M. Rohner)
 - M. Robert Lamb: adjoint scientifique, Office fédéral de l'environnement, de la forêt et du paysage, adjoint (pour les points 7, 9 et 11 de l'ordre du jour)

- 2 -

La délégation sur place à Rome ne dépassera en aucun moment plus de 5 fonctionnaires venant de Berne. Notre représentant permanent auprès de la FAO, Monsieur le ministre Rudolph de Pourtalès, fera également partie de la délégation:

M. Rudolph de Pourtalès: ministre, représentant permanent de la Suisse auprès de la FAO, Rome, suppléant

2. La présente proposition constitue le cadre des instructions à la délégation.
3. L'indemnité journalière pour les délégués suisses sera fixée en accord avec l'Office fédéral du personnel. Les indemnités et frais de voyage des délégués vont à la charge des crédits "dédommagement" des offices dont ils dépendent.
4. La Chancellerie fédérale établit les pouvoirs de la délégation.

Procès-verbal établi par

conférence

C
C 91/1
Juillet 1991

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE ROME

Vingt-sixième session

Rome, 9-28 novembre 1991

F

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

INTRODUCTION ET QUESTIONS DE PROCEDURE

1. Election du Président et des Vice-Présidents
2. Constitution du Bureau et de la Commission de vérification des pouvoirs
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Organisation de la session et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour
5. Admission d'observateurs

PREMIERE PARTIE - PRINCIPALES TENDANCES ET POLITIQUES EN MATIERE D'ALIMENTATION ET D'AGRICULTURE

6. Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture
 - 6.1 Situation de l'alimentation et de l'agriculture
 - 6.2 Ajustement agricole international: rapport intérimaire
 - 6.3 Assistance technique au peuple palestinien
 - 6.4 Forêts (dixième Congrès forestier mondial)
7. Activités de la FAO en matière d'environnement et de développement durable
8. Troisième rapport intérimaire sur le Programme d'action de la CMRADR
9. Commission des ressources phytogénétiques et Engagement international: rapport intérimaire
10. Aide aux pays les moins avancés en vue de définir une stratégie du développement agricole

11. Application du Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides, et notamment du principe de l'information et du consentement préalables (ICP)
12. Plan d'action pour la participation populaire
13. Plan d'action pour l'intégration des femmes dans le développement agricole et rural: rapport intérimaire

DEUXIEME PARTIE - ACTIVITES ET PROGRAMMES DE L'ORGANISATION

14. Examen du Programme ordinaire 1990-91
15. Plan à moyen terme 1992-97
16. Programme de travail et budget 1992-93
17. Examen des programmes de terrain 1990-91
 - 17.1 Activités opérationnelles de développement
18. Stratégie d'aménagement et de développement des pêches: rapport intérimaire
19. Mise en oeuvre des conclusions de l'examen de certains aspects des buts et opérations de la FAO
20. Préparatifs de la Conférence internationale sur la nutrition de 1992
21. Objectif des contributions au Programme alimentaire mondial ONU/FAO pour 1993-94
22. Relations et consultations avec les organisations internationales
 - 22.1 Faits nouveaux survenus dans le système des Nations Unies intéressant la FAO
 - 22.2 Relations avec les organisations intergouvernementales et les organisations internationales non gouvernementales

TROISIEME PARTIE - QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES ET ADMINISTRATIVES

- A. Questions constitutionnelles et juridiques
 23. Rapport statutaire sur l'état des conventions et accords et sur les amendements y relatifs
 24. Accession d'organisations d'intégration économique régionale à la qualité de membre de la FAO - Amendements aux Textes fondamentaux de l'Organisation
 25. Confirmation de l'accord entre la FAO et la Banque africaine de développement (BAfD)

26. Révision de la Résolution N° 46/57 de la Conférence et de son Annexe (Section R du Volume II des Textes fondamentaux)

27. Amendements aux Règles générales du PAM

28. Autres questions constitutionnelles et juridiques

B. Questions administratives et financières

29. Comptes vérifiés

30. Barème des contributions 1992-93

31. Situation financière de l'Organisation

31.1 Etat des contributions

31.2 Etude approfondie de la question des contributions restant dues et des arriérés de contributions

32. Autres questions administratives et financières

32.1 Locaux du Siège

32.2 Questions de personnel

32.3 Autres questions

QUATRIEME PARTIE - NOMINATIONS ET ELECTIONS

33. Demandes d'admission à la qualité de Membre de l'Organisation 1/

34. Election des membres du Conseil

35. Nominations

35.1 Nomination du Président indépendant du Conseil

35.2 Nomination des représentants de la Conférence de la FAO au Comité des pensions du personnel

CINQUIEME PARTIE - QUESTIONS DIVERSES

36. Date et lieu de la vingt-septième session de la Conférence

37. Autres questions

1/ Aucune demande n'a été reçue à ce jour.

Communiqué de presse

Conférence de la FAO, 26ème session

Le Conseil fédéral a désigné les membres de la Délégation suisse à la 26ème Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), qui aura lieu à Rome du 9 au 28 novembre 1991. Elle sera conduite, au début de la Conférence, par M. Jean-Claude Piot, directeur de l'Office fédéral de l'agriculture, puis par M. Hans Popp, directeur-suppléant de cet office.

La Conférence aura pour tâche principale d'approuver le programme de travail et le budget de l'organisation pour les années 1992 et 1993. Elle suivra aussi la mise en oeuvre des réformes décidées il y a deux ans en vue d'accroître l'efficacité de l'organisation. Plusieurs pays de l'OCDE, parmi lesquels aussi la Suisse, demandent que soient définies clairement des stratégies en vue de combattre la faim dans le monde et que l'on concentre les activités sur des domaines prioritaires. Enfin, la FAO doit accentuer ses efforts visant à améliorer les politiques agricoles dans les pays en développement.

DEPARTEMENT FEDERAL
DE L'ECONOMIE PUBLIQUE

Service de presse et
d'information